



## Communiqué de presse

## ***La Ville lance la concertation sur le projet de nouveau règlement des terrasses***

**Ce nouveau règlement a pour objectif de contribuer à faire de Bordeaux une ville apaisée. Après plusieurs mois de travail de fond (état des lieux de l'existant et diagnostic), la Ville lance une 1<sup>ère</sup> phase de concertation avec les représentants des commerçants, des riverains et des usagers de l'espace public qui ont été destinataires du projet de règlement.**

Après cette première phase de concertation qui s'achèvera fin septembre, dans un deuxième temps à l'automne, Pierre Hurmic consultera directement les Bordelais sur les règles d'occupation de l'espace public de leur ville.

A l'issue de ces deux phases, la Ville de Bordeaux adoptera le nouveau règlement pour une mise en œuvre début 2024.

Le maire de Bordeaux, garant du vivre ensemble, a tenu à ce que le futur règlement fasse l'objet d'une concertation renforcée avec les différentes parties-prenantes dont les intérêts et les avis sont parfois durement opposés. Une fois adopté, la Ville veillera à ce que le règlement s'applique à tous et qu'il soit évalué et ajusté en transparence en associant les parties-prenantes.

Pour Amine Smihi, adjoint au maire chargé de la tranquillité, de la sécurité, de la prévention et de la tenue de l'espace public, « *cette concertation est importante car c'est avec l'ensemble des acteurs que nous pourrons obtenir un règlement pertinent qui va dans le sens d'une ville inclusive prenant en compte les besoins légitimes de tous sans les hiérarchiser. La méthode utilisée et la finalité du règlement doivent ainsi permettre la mise en place d'une égalité de traitement et d'une réelle transparence des règles* ».

Un règlement des terrasses et un outil fondamental pour permettre à Bordeaux de rester une ville épanouissante, paisible et sécurisée et doit donc prendre en compte les considérations de toutes les parties-prenantes.

Pour les commerçants disposant de terrasses, ces dernières années ont été synonymes d'épisodes difficiles économiquement et moralement : gilets jaunes, Covid et crise économique... Ils ont ainsi besoin de clarté, de confiance dans l'avenir, de stabilité dans leur équilibre économique et de reconnaissance de leur rôle majeur d'animation de la ville.

Les clients et utilisateurs de ces terrasses souhaitent pouvoir bénéficier d'espaces extérieurs de qualité.

Les riverains aspirent quant à eux à vivre dans la tranquillité, de jour comme de nuit, et tiennent à ce que les règles soient respectées afin de réduire les nuisances qu'ils peuvent subir et qui les amènent à former de plus en plus de recours contentieux.

Les usagers de l'espace public, valides ou en situation de handicap, demandent légitimement à pouvoir circuler sur les trottoirs ou les voies piétonnes normalement et à occuper nos places et placettes librement.

Pour Marc Etcheverry, Conseiller municipal délégué à la gestion des terrasses : *« l'équilibre recherché vise tant le soutien au commerce nécessaire à la vie, au dynamisme et au rayonnement de Bordeaux, dont les commerçants sont des acteurs incontournables, que l'apaisement du domaine public prenant en compte les exigences de tranquillité, d'accessibilité, de propreté et de végétalisation ».*

Pour répondre à ces objectifs, le projet de nouveau règlement vise ainsi à :

- Favoriser un équilibre des usages et un partage de l'espace public ;
- Permettre la visibilité des activités de restauration et débits de boissons et des autres établissements de bouche ;
- Penser des règles d'occupation compatibles avec la tranquillité publique ;
- Améliorer les conditions de circulation et de sécurité des personnes ;
- S'adapter à la réalité des modes de consommation et de chaque quartier ou typologie d'espace public ;
- Lutter contre la mono-activité tout en soutenant le développement des opérateurs économiques.